

ASSOCIATION SPORTIVE

UNE LICENCE = UNE OU PLUSIEURS ACTIVITÉS



Qu'est ce que l'AS

L'association du lycée Val d'Allier est affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire (u.n.s.s). L'AS offre aux élèves la possibilité de pratiquer des activités physiques et sportives au sein de leur établissement en plus de l'enseignement de l'EPS.

Les entraînements, assurés par les professeurs d'éducation physique et sportive, se **déroulent le temps de la pause méridienne** et les compétitions le mercredi après-midi. S'inscrire à l'AS est une démarche volontaire. L'AS participe au mieux vivre ensemble. L'AS c'est partager des émotions au travers des expériences variées, du respect des règles et du groupe.



L'AS souscrit un contrat d'assurance collectif auprès de la MAIF. Chaque élève peut, s'il le souhaite, souscrire des garanties complémentaires afin bénéficier d'une protection encore plus élevée : la garantie I. A. Sport+. (se renseigner sur le site de la MAIF ou sur le site UNSS)

Modalités d'inscription à l'AS:

- **Autorisation parentale** à compléter et à donner à l'enseignant d'EPS. Merci de bien renseigner votre adresse mail pour valider la licence UNSS.

- Tarif 25€. Possibilité de payer en ligne:
<https://www.helloasso.com/associations/association-sportive-lycee-val-d-allier/adhesions/inscription-association-sportive-du-lycee>
- Possibilité d'acheter un tee-shirt à l'effigie de l'AS au prix de 5€



**ASSOCIATION SPORTIVE DU
LYCÉE VAL D'ALLIER**

**ANNÉE SCOLAIRE
2025-26**
Nom & prénom de l'élève

 Sexe: ☐ Fille ☐ Garçon

Classe: Téléphone:

Date de naissance

Mail des parents (obligatoire):
Engagement du sportif

J'adhère volontairement à l'AS et je m'engage:

- À venir régulièrement aux entraînements À venir aux
- compétitions de mon équipe Jouer loyalement, sans violence, et
- rester maître de moi Respecter l'arbitre, le juge en acceptant
- toutes ses décisions, Respecter les installations et les transports
- mis à ma disposition, Respecter mes partenaires, mon
- établissement en tenant mes engagements de début d'année

Signature de l'élève:
Autorisation parentale

 Je soussigné(é) Madame, Monsieur, autorise mon enfant
(nom, prénom); classe :

- à participer aux activités sportives de l'Association Sportive du lycée Val d'Allier .
- autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à prendre, en cas d'accident, toute mesure dictée par l'urgence.
- autorise les professeurs à prendre et à utiliser des photos de mon enfant pour tout support de communication
- ayant pour but la promotion de l'AS (page Facebook, Instagram de l'AS, site internet, panneau d'affichage du lycée, ENT, Unss) (3)
- J'autorise les personnes en charge de la demande de licence à l'UNSS à renseigner mon nom, prénom, sexe, adresse mail, N° téléphone, niveau de certification de jeune officiel, en situation de handicap... ». (4)

J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'AS pour la couverture dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS. Des garanties complémentaires IA Sport peuvent être proposées (se renseigner)

J'ai pris connaissance que mon enfant n'a plus besoin de certificat médical pour l'obtention de la licence (code de l'éducation L552-4) sauf pour les activités physiques suivantes: rugby, tir sportif, plongée, spéléologie.

Signature du responsable:
TARIF ET OPTIONS

 Le tarif est de 25€ payable en espèces, par chèque à l'ordre de "AS LP Val d'Allier" ou en ligne
<https://www.helloasso.com/associationsassociation-sportive-lycee-val-d-allier/adhesions/inscription-a-l-association-sportive-du-lycee>

Possibilité d'acheter un tee-shirt à l'effigie de l'AS au prix de 5€

<u>les Assurances & le Règlementaire :</u> Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.	Signature précédée de <u>la mention " lu et approuvé"</u>
3) <u>Droit à l'image</u> Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.	Signature précédée de <u>la mention " lu et approuvé"</u>
4) <u>RGPD</u>: Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous- traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.	Signature précédée de <u>la mention " lu et approuvé"</u>